

II - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Contenu du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier de Demande de Cotation décrit la fourniture des équipements faisant l'objet du marché, fixe les conditions de remise d'une offre et les règles d'attribution, et stipule les conditions de contrat applicables au marché. Par sa participation, le soumissionnaire reconnaît avoir examiné et accepté les instructions, les conditions et les spécifications contenues dans le Dossier de Demande de Cotation.

2. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

3. Éléments constitutifs d'une offre recevable

Pour être recevable, l'offre devra être établie en un (01) original et Six (06) copies, et comprendre les éléments constitutifs suivants:

3.1 Dossier Administratif de l'offre

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes:

- a. L'accord de groupement, le cas échéant;
- b. Le pouvoir de signature, le cas échéant
- c. La carte de contribuable certifiée par les services compétents et datant de moins de trois(03) mois;
- d. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **Cent soixante mille (160 000) francs CFA per lot** et d'une durée de validité de **quatre (04) mois**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun;
- e. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- f. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun,
- g. La quittance d'achat du Dossier de Cotation ;
- h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation
- i. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de la dite caisse datant de moins de trois mois
- j. En cas de groupement chaque membre doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, b et d étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.

3.3- Dossier Technique et Financier de l'offre

- La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée;
- Le descriptif technique des prestations dûment rempli et signé ;
- Le cahier des clauses administratives particulières CCAP ;
- Le bordereau des prix unitaires et détail estimatif dûment rempli et signé ;
- Les références de l'entreprise dans le domaine de l'équipement (copies des marchés ou lettres-commande première et dernière pages, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés).

3.4 Durée de validité de l'offre

L'offre restera valable pendant une période de 90 (Quatre-vingt-dix) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des plis.

4. Conditions de dépôt des offres

5.1. Le soumissionnaire placera l'original et Six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Goulfey, Autorité Contractante, à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation.

4.2. L'enveloppe cachetée portera le nom du projet avec la mention :

**" REQUEST OF QUOTATION
N° 05 /RQ/ITB/2022 ON 1^{er} /02/2022 RELATIF TO REQUEST QUOTATION
FOR MEDICAL MATERIAL EQUIPMENT AT HILELE ,GOULFEY,GOULFEY GANA AND
MARA INTEGRATED HEALTH CENTER OF IN GOULFEY COUNCIL AREA INTEGRATED
HEALTH CENTER OF HILELE "TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING
SESSION.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

5. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à la Commune de Goulfey (Service de la Passation des Marchés) de Goulfey avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation.

Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

6. Ouverture des plis

7.1. Les plis seront ouverts en séance de la Commission de Passation des Marchés en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées dans la de Demande de Cotation.

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et consignés par le Secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

7. Évaluation des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'évaluation des offres. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant :

1. Vérifier que la soumission correspondant au modèle est bien remplie, timbrée datée et signée avec le nom et titre du signataire ;

2. Vérifier que le Bordereau des Prix Unitaires, le Devis Descriptif et Quantitatif et sont dûment remplis, datés et signés ;
3. Vérifier des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
4. l'examen de la conformité des offres, du point de vue des spécifications techniques minimales telles que contenues dans le tableau ci-dessous

| | |
|----|--|
| 1 | Boite de petite chirurgie complète |
| 2 | Boite d'accouchement complète |
| 3 | Table de consultation en inox |
| 4 | Table d'accouchement 2 parties inox 1680x750x800m |
| 5 | Matelas de lit d'hospitalisation en skay |
| 6 | Lit d'hospitalisation relève buste acier laque |
| 7 | Tensiomètre AV stéthoscope |
| 8 | Chariot à pansement acier laqué 3 étages roulant |
| 9 | Escabeau à 2 marchés alphapharma |
| 10 | Thermomètre électronique digital |
| 11 | Bassin de lit avec couvercle |
| 12 | Plateau en inox 25x280x30 |
| 13 | Potence porte perf à 5 branches sur roulette double galet |
| 14 | Ostoscope 3 speculum |
| 15 | Urinoir en inox femme |
| 16 | Urinoir en inox homme |
| 17 | Pèse bébé mediconsult poids maximum 15 kgs graduation 5G |
| 18 | Balance électrique 30 K 3L aura instrument de mesure |
| 19 | Microscope mixte avec assessoires |
| 20 | Table bureau de 140x70x75cm en bois dur |
| 21 | Chaise de bureau en bois durs |
| 22 | Table bureau deux tiroirs en bois dur |
| 23 | Chaise visiteur en toile sans accoudoirs plétinement simple en fer |
| 24 | Chaise en sapeli cuir ou tissu ref. ARC220 |
| 25 | Classeur métallique à deux battants plus 3 étagères |
| 26 | Poubelle 10 L |
| 27 | Stéthoscope médical littmann classic |
| 28 | Blouse blanche longue 100% coton ; pièce |
| 27 | Réfrigérateur de 50L à 01 porte. |

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau des offres, satisfait aux conditions minimales de qualification, la Commission de Passation des Marchés le proposera comme adjudicataire au Maire de la Commune de Gouffey, Autorité Contractante.

8. Attribution du marché

9.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

8.2. Toute attribution des marchés de fournitures se fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante.

9.3. Si le Maire de la Commune de Goulfey, Autorité Contractante, n'accepte pas la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés, il ressaisit la commission en précisant les motifs de rejet de la proposition, la Commission se réunira à nouveau. Si le désaccord persiste, l'Autorité des Marchés sera saisie pour arbitrage.

9. Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Maire de la Commune de Goulfey, Autorité Contractante, ses représentants, les membres de la Commission de Passation des Marchés, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante ; est coupable de "corruption" quiconque

- i. offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
- ii. se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.
- iii. fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

10. Modification de la Demande de Cotation

11.1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le contenu de la Demande de Cotation en publiant un additif.

11.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante de la Demande de Cotation, et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier.

11.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante peut reporter, au tant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres

FORMULAIRES DES MODELES

Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Je, soussigné

..... [indiquer le nom et la qualité du signataire]

représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾
dont le siège social est à

..... inscrite au registre du commerce de
..... sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de
Demande de Cotation y compris les additifs,

N° [rappeler l'objet de la
Demande de Cotation]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier de
Demande de Cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des
bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot
n° à

-

.....
[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à

..... francs CFA Toutes
Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours [indiquer la
durée de validité,

en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en
faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de

..... auprès de la banque
..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre
nous.

Fait à

.....
le

Signature de

en qualité de

dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de⁽⁹⁾

⁽⁸⁾ Supprimer la mention inutile

⁽⁹⁾ Annexer la lettre de pouvoirs

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A [indiquer Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que Le Cocontractant , ci-dessous désignée « le soumissionnaire » , a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet du DC], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ;
ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Chef Service de la Passation des Marchés pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché , comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande à l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par

la banque

à , le

.....
[signature de la banque]

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

A [indiquer le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que ; [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le co-contractant », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des travaux]

Attendu qu'il ; est stipulé dans le marché que le co-contractant remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que ; nous avons convenu de donner à le co-contractant ce cautionnement.

Nous,..... [nom et adresse de banque], représentée [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le co-contractant n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution est libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A....., le

Annexe n° 4: Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
..... [le titulaire], au profit de

Maître d'Ouvrage [Adresse du Maître d'Ouvrage] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [trente (30) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n°, payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit :..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à, le

[signature de la banque]

PROJET DE LETTRE-COMMANDE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

ARRONDISSEMENT DE GOULFEY

COMMUNE DE GOULFEY

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISION

GOULFEY SUBDIVISION

GOULFEY COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/CDPM/...../2022 DU PASSEE
APRES DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/AC/CIPM-GF/ AG/2022 DU
..... POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU C.S.I DE
GOULFEY, HILELE, GOULFEY GANA ET MARA HILELE, COMMUNE DE
GOULFEY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.

MAITRE D'OUVRAGE

TITULAIRE :

B.P : Tél , Email :

R.C :

CONTRIBUABLE : N°.....

COMPTE BANCAIRE: - .., ouvert à, agence de
.....

OBJET DU MARCHE:

LIEU D'EXECUTION :

DELAI D'EXECUTION: MOIS

MONTANT :

- TOTAL HORS TAXES :
- TVA (19, 25 %) :
- I.R (2,2% ou 5,5%) :
- TOTAL TTC :
- NET A PERCEVOIR :

FINANCEMENT:

IMPUTATION :

SOUSCRITE, LE

SIGNEE, LE

NOTIFIEE, LE

ENREGISTREE, LE

ENTRE :

L'ADMINISTRATION CAMEROUNAISE,
REPRESENTEE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GOULFEY,

DENOMME CI-APRES « L'AUTORITE CONTRACTANTE »
B.P.,
D'UNE PART,

ET

TITULAIRE :

.....
B.P :, Tél, Email :

.....
R.C :

CONTRIBUABLE : N°

COMPTE BANCAIRE: - ..., ouvert à,
agence de

REPRESENTEE PAR SON DIRECTEUR GENERAL,
Monsieur

CI-APRES DENOMME « LE CO-CONTRACTANT »
D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : Clauses administratives

Article 1: Objet du marché

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture des équipements suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif. IL est ouvert à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

1.2 Consistance des prestations

| | |
|----|--|
| 1 | Boite de petite chirurgie complète |
| 2 | Boite d'accouchement complète |
| 3 | Table de consultation en inox |
| 4 | Table d'accouchement 2 parties inox 1680x750x800m |
| 5 | Matelas de lit d'hospitalisation en skay |
| 6 | Lit d'hospitalisation relève buste acier laque |
| 7 | Tensiomètre AV stéthoscope |
| 8 | Chariot à pansement acier laqué 3 étages roulant |
| 9 | Escabeau à 2 marches alphapharma |
| 10 | Thermomètre électronique digital |
| 11 | Bassin de lit avec couvercle |
| 12 | Plateau en inox 25x280x30 |
| 13 | Potence porte perf à 5 branches sur roulette double galet |
| 14 | Ostoscope 3 speculum |
| 15 | Urinoir en inox femme |
| 16 | Urinoir en inox homme |
| 17 | Pèse bébé mediconsult poids maximum 15 kgs graduation 5G |
| 18 | Balance électrique 30 K 3L aura instrument de mesure |
| 19 | Microscope mixte avec assesseurs |
| 20 | Table bureau de 140x70x75cm en bois dur |
| 21 | Chaise de bureau en bois durs |
| 22 | Table bureau deux tiroirs en bois dur |
| 23 | Chaise visiteur en toile sans accoudoirs piétinement simple en fer |
| 24 | Chaise en sapeli cuir ou tissu ref. ARC220 |
| 25 | Classeur métallique à deux battants plus 3 étagères |
| 26 | Poubelle 10 L |
| 27 | Stéthoscope médical littmann classic |
| 28 | Blouse blanche longue 100% coton ; pièce |
| 27 | Réfrigérateur de 50L à 01 porte. |

Article2: Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé par Demande de cotation. N° _____/DC/CIPM-GF/ AG /2022 DU

Article3: Définitions et attributions

3.1. Définitions générales:

- **L'Autorité Contractante** est le Maire de la Commune de Goulfey, ci-après désigné : «Autorité Contractante». Il signe la Lettre-commande y afférente, veille à la conservation des originaux des documents de la Lettre-commande et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet. Il vérifie l'effectivité et la qualité des prestations réalisées.
- **Le Maître d'ouvrage** est le Maire de la Commune de Goulfey, ci-après désigné : «le Maître d'ouvrage Délégué».
- **Le Chef de service** est le Secrétaire Général de la Commune de Goulfey ci-après désigné : «le Chef de service». Il veille au respect des délais contractuels, des clauses administratives, techniques et financières.
- **L'Ingénieur** de la Lettre-commande est le Chef de Service de Patrimoine à la Délégation Départemental des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières du Logone et Charí, ci-après désigné : «l'Ingénieur du marché».
- **Le Co-contractant** est l'entreprise attributaire desdites prestations

3.2. Nantissement

En application du régime de nantissement prévu par l'article 79 du décret N°2004/245 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics, sont désignés comme :

- Autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses : Maire de la Commune de Goulfey
- Autorité chargée du paiement : Maire de la Commune de Goulfey
- Autorité compétente pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande : le Maître d'Ouvrage et l'Autorité Contractante.

Article4: Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le Français et/ou l'Anglais.

4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article5: Normes

- 5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.
- 5.2. Le Cocontractant étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article6: Pièces constitutives du marché

L'ensemble des documents constituant la Lettre Commande sont :

1. Les présentes conditions de la Lettre Commande ;
2. La soumission timbrée, datée et signée ;
3. Le Bordereau des prix unitaires
4. Le Devis quantitatif et estimatif de la cotation acceptée ;

Article 7:Textes généraux applicables

Article 1 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES A LA PRESENTE LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- ◆ La loi N° 2007/006 du 26 Décembre 2006 portant régime financier de l'Etat ;
- ◆ le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- ◆ le décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics
- ◆ le décret 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- ◆ le décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- ◆ le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics
- ◆ la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018, portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finance, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2019 ;
- ◆ La circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- ◆ Les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;
 - ◆ les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché.
 - ◆ La loi N° 2021/025/ du 16 décembre 2021
 - ◆ Circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021.

Article 8: Communication

1. Toutes les modifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes : Service de la Passation des marchés de la Commune de Goulfey.
 - a. Dans le cas où le cocontractant est le destinataire : passé le délai de quinze (15) jours fixé à l'Article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie de Goulfey.
 - b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire, copies sont adressées dans les mêmes délais à l'Ingénieur du marché et à l'Autorité Contractante.
2. Le co-contractant adressera toutes notifications écrites ou correspondance à l'ingénieur, avec copie au Chef de service et à l'Autorité Contractante.

Article9:Ordres de service

9.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Co-contractant par le Chef Service du Marché avec copie est à l'Autorité Contractante, au Maître d'Ouvrage, à l'Ingénieur du marché.

9.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Chef Service du Marché au Cocontractant avec copie à l'Autorité Contractante, au Maître

d'Ouvrage, à l'Ingénieur du marché, et à l'Organisme Payeur après avis de la Commission Interne de passation des Marchés Publics. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés et notifiés au Co-contractant par l'ingénieur du marché avec copie à l'Autorité Contractante, au Chef de Service du Marché.

9.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Co-contractant par le Chef de service, avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur.

9.5. Le co-contractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

9.6 S'agissant des ordres de service signés par l'Autorité Contractante et notifiés par le Chef Service du Marché, la notification doit être faite dans un **déla**i maximum de Huit (08) jours à compter de la date de transmission par l'Autorité Contractante au Chef Service du Marché. **Passé ce délai, l'Autorité Contractante constate la carence du Chef Service du Marché, se substitue à lui et procède à ladite notification.**

Article 10: Marchés à tranches conditionnelles

Sans objet.

Article 11: Matériel et personnel du fournisseur

Sans objet.

Chapitre II: Clauses financières

Article 12: Garanties et cautions

12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 2% du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage Délégué après demande du co-contractant.

12.2. Cautionnement de garantie

Sans objet.

12.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Conformément aux textes en vigueur et sur demande expresse du co-contractant, il pourra être accordé une avance de démarrage d'un montant au plus égale à trente pour cent (30%) du montant du marché sans justification. Cette avance devra être cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire installé sur le territoire camerounais, et agréé par le Ministre en charge des Finances ou par une hypothèque légale sur un acte notarié.

Article 13: Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif et quantitatif

[détail ou devis estimatif] ci-joint, est de (enchiffres) (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC); soit:

- Montant HTVA: _____ () francs CFA
- Montant de la TVA: _____ () francs CFA

- Net à percevoir= HTVA- AIR

Le soumissionnaire doit impérativement insérer dans le devis estimatif et quantitatif avec les références mercuriales en vigueur.

Article14:Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage Délégué se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° _____ ouvert au nom du fournisseur à la banque _____

Article15:Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisibles

- Les acomptes payés au prestataire au titre des avances ne sont pas révisibles.
- la révision est « gelée » à l'expiration du délai contractuel, sauf en cas de baisse des prix.

Article16:Formules de révision ou d'actualisation des prix

Les prix du bordereau des prix unitaires ne sont pas révisibles.

Pour chacun des paramètres, l'indice « o » indique la « valeur de base » à la date du mois précédent celui du dépouillement des plis.

Article17:Formules d'actualisation des prix

Les prix du bordereau des prix unitaires ne sont pas actualisables.

Les indices sont, le cas échéant, ceux définis pour les formules de révision des prix.

Article18:Avances

Le Maître d'Ouvrage accordera une avance de démarrage n'excédant pas 30% du montant du marché à la demande du prestataire. Cette avance doit être cautionnée à 100% par une banque de 1^{er} ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

Article19:Paieiment

Tout décompte sera transmis à l'Autorité Contractante pour visa préalable avant acheminement auprès de l'organisme payeur. L'Autorité chargée du paiement est le receveur municipal de la Commune de Goulfey

Article20:Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 88 du décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant codes des marchés publics.

Article 21 : Pénalités de retard et spécifique

Pénalités de retard

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant

TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

Article 22 : Régime fiscal et douanier

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéficiaires industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
 - i. Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
 - ii. Des droits et taxes communaux ;
 - iii. Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Chapitre III: Exécution des prestations

Article 24 : Consistance des prestations

| | |
|----|--|
| 1 | Boite de petite chirurgie complète |
| 2 | Boite d'accouchement complète |
| 3 | Table de consultation en inox |
| 4 | Table d'accouchement 2 parties inox 1680x750x800m |
| 5 | Matelas de lit d'hospitalisation en skay |
| 6 | Lit d'hospitalisation relève buste acier laque |
| 7 | Tensiomètre AV stéthoscope |
| 8 | Chariot à pansement acier laqué 3 étages roulant |
| 9 | Escabeau à 2 marches alphapharma |
| 10 | Thermomètre électronique digital |
| 11 | Bassin de lit avec couvercle |
| 12 | Plateau en inox 25x280x30 |
| 13 | Potence porte perf à 5 branches sur roulette double galet |
| 14 | Ostoscope 3 speculum |
| 15 | Urinoir en inox femme |
| 16 | Urinoir en inox homme |
| 17 | Pèse bébé mediconsult poids maximum 15 kgs graduation 5G |
| 18 | Balance électrique 30 K 3L aura instrument de mesure |
| 19 | Microscope mixte avec accessoires |
| 20 | Table bureau de 140x70x75cm en bois dur |
| 21 | Chaise de bureau en bois durs |
| 22 | Table bureau deux tiroirs en bois dur |
| 23 | Chaise visiteur en toile sans accoudoirs piétinement simple en fer |
| 24 | Chaise en sapeli cuir ou tissu ref. ARC220 |

| | |
|----|---|
| 25 | Classeur métallique à deux battants plus 3 étagères |
| 26 | Poubelle 10 L |
| 27 | Stéthoscope médical littmann classic |
| 28 | Blouse blanche longue 100% coton ; pièce |
| 27 | Réfrigérateur de 50L à 01 porte. |

Article 25 : Brevet

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 26: Lieu et délais de livraison

25.1. Le lieu de livraison est le C S I Goulfey, Goulfey Gana, Hilele et Mara.

25.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **trois (03) mois**.

25.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 27: Rôles et responsabilités du fournisseur

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle du Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur et ce conformément au présent marché aux règles et normes en vigueur.

Article 28: Transport et assurances

28.1. Emballage pour le transport

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

28.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

Article 29: Essais et services connexes

Les machines doivent être installées et essayées à la charge du Cocontractant conformément aux dispositions du CCAG des fournitures.

Article 30: Service après-vente et consommables

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur

Chapitre IV: De la réception

Article 31: Réception

31.1 Réception technique

Avant la réception définitive, Le Cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage, l'organisation d'une réception technique sanctionnée par un PV, avec copie à l'Autorité Contractante, et à

l'ingénieur.

La commission de réception Technique sera composée ainsi qu'il suit :

- L'Ingénieure du Marché, Président ;
- Le Cocontractant.
- Le MINMAP

31.2 Réception Définitive

La Commission de réception définitive sera composée des membres suivants:

Président : Le Maire de la Commune de Goulfey ou son représentant,

Rapporteur : - L'Ingénieur de la Lettre-commande est le Chef de Service de Patrimoine à la Délégation Départemental des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières du Logone et Chari, ci-après désigné : «l'Ingénieur du marché».

Membres :

- Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Logone et Chari ou son représentant ;
- Le Chef de Centre de Santé Intégré de l'hôpital ;
- Le comptable matière de la Commune
- Le Co contractant

Le Cocontractant.

Les membres de la Commission de réception sont convoqués au moins Huit jours avant la date de réception, le Prestataire est convoqué à la réception par courrier au moins Huit(10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il ya lieu.

Le procès-verbal de réception de réception est signé séance tenante par tous les membres de la commission.

Article32: Délai de garantie

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur. Ce délai est de 06 (six) mois à compter de la date de réception définitive.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 34 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la section III Titre IV du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas ci-après:

1. Retard de plus de 15 jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 7 jours calendaires;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations;
3. Refus de la reprise des prestations non conformes;
4. Défaillance du fournisseur.

Article35:Cas de force majeure

- Grève ;
- Inondation ;
- Incendie.

Article 36: Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, sous réserve des dispositions suivant l'article 91 du Décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

Article 37: Edition et diffusion du présent marché

Dix(10) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Cocontractant et fournis à l'Autorité Contractante.

Article 38 et dernier: Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès notification au fournisseur par cette dernière

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

| N° | DESCRIPTION DE L'ARTICLE | U | P.U en chiffre | PU en lettre |
|----|--|---|----------------|--------------|
| 1 | Boite de petite chirurgie complète | u | | |
| 2 | Boite d'accouchement complète | u | | |
| 3 | Table de consultation en inox | u | | |
| 4 | Table d'accouchement 2 parties inox 1680x750x800m | u | | |
| 5 | Matelas de lit d'hospitalisation en skay | u | | |
| 6 | Lit d'hospitalisation relève buste acier laque | u | | |
| 7 | Tensiomètre AV stéthoscope | u | | |
| 8 | Chariot à pansement acier laqué 3 étages roulant | u | | |
| 9 | Escabeau à 2 marches alphapharma | u | | |
| 10 | Thermomètre électronique digital | u | | |
| 11 | Bassin de lit avec couvercle | u | | |
| 12 | Plateau en inox 25x280x30 | u | | |
| 13 | Potence porte perf à 5 branches sur roulette double galet | u | | |
| 14 | Ostoscope 3 speculum | u | | |
| 15 | Urinoir en inox femme | u | | |
| 16 | Urinoir en inox homme | u | | |
| 17 | Pèse bébé mediconsult poids maximum 15 kgs graduation 5G | u | | |
| 18 | Balance électrique 30 K 3L aura instrument de mesure | u | | |
| 19 | Microscope mixte avec accessoires | u | | |
| 20 | Table bureau de 140x70x75cm en bois dur | u | | |
| 21 | Chaise de bureau en bois durs | u | | |
| 22 | Table bureau deux tiroirs en bois dur | u | | |
| 23 | Chaise visiteur en toile sans accoudoirs piétinement simple en fer | u | | |
| 24 | Chaise en sapeli cuir ou tissu ref. ARC220 | u | | |
| 25 | Classeur métallique à deux battants plus 3 étagères | u | | |

| | | | | |
|----|--------------------------------------|---|--|--|
| 26 | Poubelle 10 L | u | | |
| 27 | Stéthoscope médical littmann classic | | | |

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

| N° | DESCRIPTION DE L'ARTICLE | U | QTE | PU | PT |
|----|--|---|-----|----|----|
| 1 | Boite de petite chirurgie complète | u | 01 | | |
| 2 | Boite d'accouchement complète | u | 01 | | |
| 3 | Table de consultation en inox | u | 01 | | |
| 4 | Table d'accouchement 2 parties inox 1680x750x800m | u | 01 | | |
| 5 | Matelas de lit d'hospitalisation en skay | u | 10 | | |
| 6 | Lit d'hospitalisation relève buste acier laque | u | 10 | | |
| 7 | Tensiomètre AV stéthoscope | u | 02 | | |
| 8 | Chariot à pansement acier laqué 3 étages roulant | u | 01 | | |
| 9 | Escabeau à 2 marchés alphapharma | u | 02 | | |
| 10 | Thermomètre électronique digital | u | 02 | | |
| 11 | Bassin de lit avec couvercle | u | 02 | | |
| 12 | Plateau en inox 25x280x30 | u | 02 | | |
| 13 | Potence porte perf à 5 branches sur roulette double galet | u | 06 | | |
| 14 | Ostoscope 3 speculum | u | 01 | | |
| 15 | Urinoir en inox femme | u | 01 | | |
| 16 | Urinoir en inox homme | u | 01 | | |
| 17 | Pèse bébé mediconsult poids maximum 15 kgs graduation 5G | u | 01 | | |
| 18 | Balance électrique 30 K 3L aura instrument de mesure | u | 01 | | |
| 19 | Microscope mixte avec accessoires | u | 01 | | |
| 20 | Table bureau de 140x70x75cm en bois dur | u | 01 | | |
| 21 | Chaise de bureau en bois durs | u | 02 | | |
| 22 | Table bureau deux tiroirs en bois dur | u | 01 | | |
| 23 | Chaise visiteur en toile sans accoudoirs piétement simple en fer | u | 03 | | |
| 24 | Chaise en sapeli cuir ou tissu ref. ARC220 | u | 06 | | |
| 25 | Classeur métallique à deux battants plus 3 étagères | u | 01 | | |
| 26 | Poubelle 10 L | u | 02 | | |
| 27 | Stéthoscope médical littmann classic | u | 01 | | |
| | TOTAL HORS TAXES | | | | |
| | TVA (19,25%) | | | | |
| | AIR (2,2% ou 5,5%) | | | | |
| | TOTAL TTC | | | | |
| | NET A MANDATER | | | | |

Arrêté le présent devis a la somme de:.....TTC F CFA.

Page et dernière de la LETTRE-COMMANDE N° ____ /LC/AC/CIPM-GF/AG/2022 DU
..... PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° ____ /DC/AC/CIPM-GF/
AG/2022 DU _____ POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU
CSI DE -----.

TITULAIRE :

DELAI D'EXECUTION: MOIS

MONTANT :

- TOTAL HORS TAXES :
- TVA (19, 25 %) :
- I.R (2,2% ou 5,5%) :
- TOTAL TTC :
- NET A PERCEVOIR :

LUE ET APPROUVEE PAR
LE CO-CONTRACTANT,

SIGNEE PAR L'AUTORITE
CONTRACTANTE,

_____, le _____

GOULFEY, le _____

ENREGISTREMENT,

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

DEMANDE DE COTATION
 N°...../DC/CIPM-GF/AG/2022 DU
 Relative à
 "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

Date limite de remise des offres :

| N° | Noms des Soumissionnaires | Adresse | Conformité de l'Offre | | Livraison | | Prix Total TTC | Observations |
|----|---------------------------|---------|-----------------------|-----|-----------|------|----------------|--------------|
| | | | OUI | NON | Délai | Lieu | | |
| 1 | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | |

Membres de la Commission Départementale de Passation des Marchés :

| Noms | Fonctions | Signatures |
|------|-----------|------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |